

RÈGLEMENT DE JEU ET D'EXPLOITATION

(Saison 2022-2023)

GENERALITES

Le Tennis Club Gravelone est régi par ses statuts. Il a pour but de développer le sport du tennis et de procurer à ses membres toutes les facilités pour le pratiquer. Le Tennis Club de Gravelone se compose de trois courts en terre battue Somclay et un court en dur, dédié à l'apprentissage du tennis (Tennis Park). Ce dernier comporte 5 mini-courts, qui peuvent être réservés séparément.

Le Club est ouvert à ses membres et aux non-membres. Ces derniers n'ont toutefois pas la priorité de jeu.

Ce règlement peut être changé en tout temps par le Comité, la version qui se trouve sur le site www.tcgravelone.ch faisant foi.

COMPORTEMENT ET TENUE

De manière générale, pour garder une excellente ambiance au niveau du Club, un comportement basé sur le respect des autres membres est demandé.

De manière plus spécifique, il est notamment exigé de :

- ❖ Respecter les règles relatives à l'exploitation (réservations, invitations, locations etc...).
- ❖ Ne pas gêner les joueurs.
- ❖ Prendre soin des installations (propreté, état général).
- ❖ Participer à l'entretien régulier des courts (balayage, arrosage, lignes).
- ❖ Avoir une tenue vestimentaire correcte (vêtements, chaussures adéquates...).
- ❖ Avoir un comportement correct et fairplay.

RÈGLES D'UTILISATION DES COURTS

- ❖ Les courts sont ouverts tous les jours de 8h00 à 22h00 (dernière réservation à 21h).
- ❖ Lorsque les terrains sont secs, les joueurs l'arrosent manuellement avant utilisation.
- ❖ Les manifestations officielles organisées par le Club, par exemple entraînements, tournois, matchs interclubs, ont la priorité sur les réservations individuelles.
- ❖ En cas d'intempérie ou d'événement exceptionnel, le Comité du Club peut décréter la fermeture temporaire des courts ou l'annulation des réservations. Chaque membre peut choisir sur son compte l'option d'être averti par email en cas de suppression d'une réservation le concernant.

RÈGLES D'UTILISATION DES ALENTOURS

- ❖ La place de stationnement pour vélos est explicitement dédiée aux vélos. Les scooters et autres véhicules motorisés sont parkés sur la place de parc devant le Club-House.
- ❖ Les déchets sont triés et rangés dans la poubelle dédiée.
- ❖ Avant de pénétrer à l'intérieur du Club-House, merci d'essuyer les chaussures avec la brosse dédiée.

RÈGLES DE RÉSERVATIONS

- ❖ Les réservations sont effectuées par voie électronique (application Plugin), via le site Internet ou l'application *Plugin.ch* (pour les membres).
- ❖ Les prénoms et noms de tous les joueurs doivent être indiqués dans chaque réservation.
- ❖ Chaque membre a le droit d'effectuer à l'avance au maximum 2 réservations dans un délai de 7 jours et au maximum 3 fois par semaine.
- ❖ Les non-membres peuvent réserver des courts en tout temps. En cas de fortes affluences, la priorité est toutefois accordée aux membres du Club.

INVITATIONS

- ❖ Les membres ont la possibilité de jouer avec un invité à un tarif préférentiel, défini ci-dessous.
- ❖ Le membre qui invite est tenu responsable du paiement de la personne invitée.

LOCATIONS DES COURTS A DES EXTERNES

- ❖ Les courts peuvent être loués à des personnes/entités/écoles étrangères au Club, par le Comité du Club.
- ❖ En principe, les courts ne peuvent être loués qu'en dehors des heures d'affluence.

LOCATIONS DU CLUB-HOUSE

- ❖ Le Club-House peut être loué pour des anniversaires et autres fêtes.
- ❖ Montant de location : 75.- / membres et 150.- pour non-membres.
- ❖ La demande de location doit se faire au Comité. Le Comité se réserve le droit de refuser une demande sans justification.
- ❖ Toute location doit être accompagnée formellement par un contrat de location dûment signé.

TARIFS (Terre battue et Tennis Park)

- ❖ Membres actifs (18 ans et plus) : 400.- / saison
- ❖ Membres conjoints (18 ans et plus): 200.- / saison
- ❖ Membres étudiant-e / apprenti-e (entre 15 et 25 ans) : 200.-
- ❖ Membres passifs : 60.-
- ❖ Juniors (moins de 15 ans) : 100.-
- ❖ Location d'un terrain (non-membres): 25.- / h
- ❖ Location d'un terrain en terre battue (invité accompagné d'un membre): 10.- / h
- ❖ Location d'un terrain du Tennis Park (invité accompagné d'un membre): 5.- / h
- ❖ Licence Interclubs (actif): 70.-
- ❖ Licence Interclubs (junior): 40.-
- ❖ Abonnement annuel famille (Tennis Park, max. 6 cartes): 300.-
- ❖ Abonnement annuel individuel (Tennis Park, max. 6 cartes): 100.-

Le montant de location d'un terrain est fixé indépendamment du nombre de joueurs sur le terrain.

EXCLUSION

Pour tous les cas, prévus et non prévus dans le présent règlement, une attitude sportive de fairplay est demandée.

Conformément à l'art. 22a. des statuts, le non-respect intentionnel de ce règlement peut entraîner des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion du Club.

Les non-membres ne respectant pas le présent règlement peuvent être interdits de jeu au Tennis Club Gravelone par le Comité.

Tous les membres du Club sont autorisés à faire respecter le présent règlement. Les membres du Comité peuvent être appelés à trancher en cas de litiges.

Dernière mise à jour 1^e janvier 2023

Le Comité du TC Gravelone